

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juillet 2012

CP 12/07-29

L'an deux mil douze, le 19 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis au Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-plage sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéréilhac.

Absent excusé : M. Marty

**ASSAINISSEMENT DES AGGLOMERATIONS
PROGRAMME 2008**

Le Conseil Général soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités, notamment dans le cadre de l'assainissement des agglomérations.

Les programmes ainsi adoptés sont financés par des crédits du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Quelle que soit l'origine des financements, ces programmes sont établis selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 45% (35 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les réseaux,
- 48 % (38 % subvention principale, 10 % subvention complémentaire) pour les stations.

A ces subventions départementales viennent s'ajouter, sur un certain nombre d'opérations, les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à partir de ses lignes d'interventions traditionnelles et avec le programme Solidarité Urbain Rural (S.U.R.).

Afin de conserver des modalités d'intervention aussi justes et rationnelles que possible pour l'ensemble des dossiers, il avait été convenu d'harmoniser et coordonner les interventions du Département et de l'Agence de bassin.

Dans le but, d'une part de maintenir un financement égalitaire entre les divers maîtres d'ouvrage et, d'autre part, d'affirmer notre volonté politique, l'Assemblée départementale, lors du budget primitif 2000, a validé le principe de conserver un taux global d'intervention, y compris la participation de l'Agence de l'eau :

- 45 % pour les réseaux,
- 48 % pour le traitement,

seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Général dans le cadre de ses politiques (contrat de rivière, périmètre de protection...) pouvant faire l'objet de déplaçonnements.

L'Assemblée a donné compétence à la commission permanente pour réaliser ces ajustements.

Vous trouverez ci-après :

I - LES OPERATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2008,

II - LE PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU,

III - LES MONTANTS DÉFINITIFS D'INTERVENTION PROPOSÉS,

IV - LE RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

I - OPÉRATIONS INSCRITES EN PROGRAMMATION 2008

1 - Opérations retenues sur des crédits Départementaux pour des subventions en capital

Maitre d'Ouvrage	Opérations		Subventions du Conseil Général			Dates de décision de la Commission Permanente
	Nature des travaux	Dépense éligible € HT	Principale €	Complémentaire €	Total €	
Aucamville	Réseau - Quartier les Sigalères	10 000	3 500 (35 %)	1 000 (10 %)	4 500 (45 %)	25/05/09
Auvillar	Réseau - Chemin d'Embatlarègue	21 500	7 525 (35 %)	2 150 (10 %)	9 675 (45 %)	29/09/08
Castelferrus	Réseau - Secteur le Couvent	33 000	11 550 (35 %)	3 300 (10 %)	14 850 (45 %)	25/05/09
Dunes	Réseau - Zone artisanale	19 791	6 927 (35 %)	1 979 (10 %)	8 906 (45 %)	23/07/09
Gasques	Réseau - Transfert vers nouvelle station	89 521	31 332 (35 %)	8 952 (10 %)	40 284 (45 %)	29/09/08

Maitre d'Ouvrage	Opérations		Subventions du Conseil Général			Dates de décision de la Commission Permanente
	Nature des travaux	Dépense éligible € HT	Principale €	Complémentaire €	Total €	
Golfech	Réseaux					
	- secteur Labaquère Guiraud	10 500	3 675	1 050	4 725	25/05/09
	- chemin de Dané	74 641	26 124	7 464	33 588	
	- RD 813 - Av. d'Aquitaine et Midi	130 503	45 676	13 050	58 726	
	TOTAL	215 644	75 475 (35 %)	21 564 (10 %)	97 039 (45 %)	
Lafrançaise	Réseau – Hameau de Saint Maurice – Tranche 2	226 079	79 128 (35 %)	22 608 (10 %)	101 736 (45 %)	29/09/08
Laguépie	Réseaux					
	Tranche 2 - Secteurs RD 922, les Carrivals, UCPA, Saint Cambraire, avenue de la gare	119 740	41 909	11 974	53 883	19/12/08
	- secteur Haut de Mayounelle	73 150	25 602	7 315	32 917	
	TOTAL	192 890	67 511 (35 %)	19 289 (10 %)	86 800 (45 %)	
Larrazet	Réseau - Carrefour RD 14/ RD 25	16 035	5 612 (35 %)	1 604 (10 %)	7 216 (45 %)	29/09/08
La Ville Dieu du Temple	Réseau - Doublement conduite de refoulement secteur Bernuze à la nouvelle station -	90 377	31 632 (35 %)	9 038 (10 %)	40 670 (45 %)	19/12/08
Malause	Réseau - Zone de Revel	81 770	28 620 (35 %)	8 177 (10 %)	36 797 (45 %)	29/09/08
Montech	Réseau - Impasse de Rougerie	27 172	9 510 (35 %)	2 717 (10 %)	12 227 (45 %)	29/09/08
Nohic	Réseau - Secteur VC 5 - Croix Rouge	55 151	19 303 (35 %)	5 515 (10 %)	24 818 (45 %)	19/12/08
Perville	Réseau - Futures constructions	20 067	7 023 (35 %)	2 007 (10 %)	9 030 (45 %)	29/09/08
Saint -Antonin Noble Val	Réseau - Secteurs La Peyrière, le Temple, rue de la Bride -	262 000	91 700 (35 %)	26 200 (10%)	117 900 (45 %)	31/05/10
Saint-Clair	Réseau - 3 ème tranche du bourg	16 600	5 810 (35 %)	1 660 (10 %)	7 470 (45 %)	19/12/08
Saint-Porquier	Réseau - RN 113 et VC 5	199 500	69 825 (35 %)	19 950 (10 %)	89 775 (45 %)	29/09/08
Valence d'Agen	Réseau - Rue du 11 novembre	189 100	66 185 (35 %)	18 910 (10 %)	85 095 (45 %)	29/09/08
Verfeil sur Seye	Réseau - Secteurs Al Barri et derrière l'église	53 230	18 631 (35 %)	5 323 (10 %)	23 954 (45 %)	29/09/08
Total 2008 Subventions en capital		1 819 427	636 799	181 943	818 743	

2 - Opérations retenues sur des crédits Départementaux pour une subvention en annuités

Maitre d'Ouvrage	Opérations		Subvention du Conseil Général en Annuités €	Dates de décision de la Commission Permanente
	Nature des travaux	Dépense éligible € HT		
Boudou	- création du réseau dans le bourg	388 903	175 006 (45 %)	31/05/10 et 20/07/11
	- construction d'une station d'épuration de 190 EH	230 000	110 400 (48%)	
	TOTAL	----- 618 903	----- 285 406 (46,11 %)	
Caumont	- création du réseau dans le bourg	340 010	153 004 (45 %)	14/12/09 et 20/07/11
	- construction d'une station d'épuration de 250 EH	250 500	120 240 (48 %)	
	TOTAL	----- 590 510	----- 273 244 (46,27 %)	
Golfech	Station – Accroissement des capacités de traitement à 1 800 EH –	700 000	336 000 (48 %)	23/07/09
Mansonville	- création du réseau dans le bourg	377 062	169 678 (45 %)	23/03/09
	- construction d'une station d'épuration 250 EH	271 838	130 482 (48 %)	
	TOTAL	----- 648 900	----- 300 160 (46,26 %)	
Molières	- création du réseau hameau d'Espagnol	221 212	99 545 (45 %)	25/05/09
	- construction d'une station d'épuration de 80 EH au hameau d'Espagnol	70 267	33 728 (48 %)	
	TOTAL	----- 291 479	----- 133 273 (45,72 %)	
Communauté de Communes des Deux Rives	Station de Valence d'Agen - Déshy- dratation des boues des stations de la communauté de communes - 1ère tranche	488 900	234 672 (48 %)	31/05/10
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron	Réseaux			14/12/09
	- à Bioule - route de Montricoux	54 900	24 705	
	- à Bioule - chemin des Crozats	42 000	18 900	
	- à Nègrepelisse - chemin de Bardette et base nautique	100 116	45 052	
	- à Nègrepelisse - zone artisanale	29 592	13 316	
	- à Saint Etienne de Tulmont - chemin de La Clare	108 500	48 825	
	- à Vaïssac - VC 4	17 000	7 650	
	- à Albias - chemin du Barreau - Tranche 2	110 800	49 860	
	TOTAL	----- 462 908	----- 208 308 (45 %)	
		à Nègrepelisse - Renforcement du réseau de refoulement jusqu'à la nouvelle station d'épuration	400 000	

Maitre d'Ouvrage	Opérations		Subvention du Conseil Général en Annuités €	Dates de décision de la Commission Permanente
	Nature des travaux	Dépense éligible € HT		
SIEA de Montpezat - Puylaroque	Réseaux			19/12/08
	- à Saint Cirq - Lotissement Pexaute	102 332	46 049	
	- à Saint Cirq - 2 ème tranche dans le bourg	40 000	18 000	
	- à Monteils - Lieu dit Jacquettes - ancien chemin de Caussade	33 001	14 850	
	- à Lapenche - 2ème tranche dans le bourg	30 000	13 500	
	- à Lapenche - Futurs lotissements	126 662	56 998	
	TOTAL	331 995	149 397 (45 %)	
Total 2008 Subventions en Annuités		4 533 595	2 100 460	
Total 2008 Subventions en Capital et en Annuités		6 353 022	2 919 203	

II - INTERVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE SUR LES DOSSIERS RETENUS EN PROGRAMMATION 2008

Maître d'Ouvrage	Opérations		Subventions Agence de l'Eau (€) Crédits traditionnels + Crédits SUR 2008
	Nature des travaux	Dépense éligible € HT	
Nohic	Réseau - Secteur VC 5 - Rue Pierre de Coubertin - La Croix Rouge	55 000	19 476
	TOTAL	55 000	19 476

NB : Ce chantier d'extension du réseau d'assainissement de la Commune de Nohic avait été initialement déclaré inéligible aux aides de l'Agence de l'Eau en 2008, décision validée lors de la Commission Permanente du 19 décembre 2008. Finalement l'Agence de Bassin accorde une aide à la Commune pour ce chantier renommé secteur VC5 - Rue Pierre de Coubertin - La Croix Rouge, ce qui nous amène, conformément à notre réglementation, à diminuer le montant des subventions du Conseil Général prévues initialement.

III - MONTANTS DÉFINITIFS PROPOSÉS POUR L'INTERVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL, SUITE AUX DÉCISIONS D'AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Maitre d'Ouvrage	Opérations		Subventions du Département €
	Nature des travaux	Dépense éligible € HT	
Nohic	Réseau - Secteur VC 5 - Rue Pierre de Coubertin - La Croix Rouge	55 151	5 342
	TOTAL	55 151	5 342

IV - RÉCAPITULATIF DES PROPOSITIONS D'INTERVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

PROGRAMMATION 2008		PROGRAMME DÉPARTEMENTAL		
BÉNÉFICIAIRES	OPÉRATIONS	PRINCIPAL Article 204142 Sous Fonction 61 Opération ASAG	COMPLÉMENTAIRE Article 204142 Sous Fonction 61 Opération ASAC	ANNUITÉS Article 204142 Sous Fonction 61
		Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)
Nohic	Réseau - Secteur VC 5 - Rue Pierre de Coubertin - La Croix Rouge	5 342 (09,68 %)	---	---
TOTAL		5 342	---	---

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderai de bien vouloir vous prononcer sur la proposition ci-dessus qui consiste à la diminution de la subvention principale (article 204142 - sous-fonction 61 - opération ASAG) et à l'annulation de la subvention complémentaire (article 204142 - sous fonction 61 - opération ASAC), suite au positionnement de l'Agence de Bassin.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide comme suit la diminution de la subvention principale (article 204142 - sous-fonction 61 - opération ASAG) et à l'annulation de la subvention complémentaire (article 204142 - sous fonction 61 - opération ASAC), suite au positionnement de l'Agence de Bassin :

PROGRAMMATION 2008		PROGRAMME DÉPARTEMENTAL		
BÉNÉFICIAIRES	OPÉRATIONS	PRINCIPAL Article 204142 Sous Fonction 61 Opération ASAG	COMPLÉMENTAIRE Article 204142 Sous Fonction 61 Opération ASAC	ANNUITÉS Article 204142 Sous Fonction 61
		Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)
Nohic	Réseau - Secteur VC 5 - Rue Pierre de Coubertin - La Croix Rouge	5 342 (09,68 %)	---	---
TOTAL		5 342	---	---

Adopté à l'unanimité.

Le Président,